

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 025-493901102-20221207-DEL2022_68_CA-DE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 07 décembre 2022

Délibération n°68

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Vote pour : 26

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 novembre 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT – Mme CHOUX - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN-
M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEBOZ

Communautés d'agglomération, urbaines : M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND – M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN -
M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - Mme LEROY (pouvoir à M. DALLAVALLE)
- M. MOLIN (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BARTHELET (pouvoir à M. MICHAUD) - M. BOURQUIN (pouvoir à
Mme PRESSE) – M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

OBJET : CONTRATS SPECIFIQUES

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

Au vu des demandes formulées, les contrats spécifiques correspondants figurent ci-après.

- Convention constitutive de droits réels – CC DU CLUNISOIS (71)

L'EPF a acquis dans le cadre d'une opération de portage avec la Communauté de Communes du Clunisois diverses parcelles de taillis et futaie sur la commune de La Vineuse Sur Fregande (71), le 21 septembre 2022 pour un montant de 700 000 euros.

La Communauté de Communes du Clunisois souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de faciliter les relations avec l'ONF en charge de la gestion de la forêt.

A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la CC du CLUNISOIS, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

- Convention constitutive de droits réels – SAINT LAURENT EN GRANDVAUX (39)

L'EPF a acquis dans le cadre d'une opération de portage avec le Communauté de Communes La Grandvallièrre un appartement aménagé en cabinet médical, une cave et une place de parking sur la commune de Saint Laurent en Grandvaux (39), le 30 novembre 2021 pour un montant de 155 000 euros.

La Communauté de Communes de la Grandvallièrre souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien objet de la convention, à l'exception du droit de disposer, afin de faciliter la mise à disposition du local à un médecin.

A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la commune de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

PREND CONNAISSANCE

- des projets de conventions constitutives de droits réels décrits ci-avant

ET AUTORISE

- le Directeur à les signer.

Pour extrait conforme,
Le Président

Philippe ALPY